



Compte-rendu de la réunion ordinaire

Du Comité Social Economique du 11/06/2024

Etaient présents :

MM.	VEGLIA, PALAJ
Mme	COLONGEON ; CLABAUT
MM.	BLEY, CALID, LECOQ, DEL GUIDICE, DEMANDOLX, OLLIVIER , VASLIN

Excusés :

MM.	, GIROUSSENS, COQUILLAT
-----	-------------------------

Jean-Marc VEGLIA ouvre la séance à 9h00 par le premier point de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées.)

1. **Approbation de procès verbal du 21/05/2024:..... 3**
2. **Point HSE : Bilan Santé Sécurité et suivi des accidents du travail 3**
3. **Information et consultation sur la dérogation à la durée quotidienne du travail pour le contrat 63kv 4**
4. **Bilan RH entrées et sorties..... 4**
5. **Informations diverses de la Direction..... 5**
6. **Pourrai-t-on avoir une explication détaillée sur le Virement de la paye ? 5**
7. **Pourrait-t-on avoir l'organigramme à jour ? de tout ADF Utilities 6**
8. **Comment se fait-il que sur les relevés de compte (AXA) sur complémentaire retraite les derniers versements sont ceux d'ENGIE, il n'y apparait aucun versement d'ADF? Pour information le pourcentage dédié à la sur complémentaire retraite a bien été retiré chaque mois (Code 799A - Retraite supp - Taux 1,85%)...... 6**
9. **Concernant l'accord entre ENGIE et ADF, sur le maintien de la prime de départ à la retraite sur une période de 10 ans à la date de reprise par ADF, comment ADF va procéder si un collaborateur qui serait concerné par cette accord se trouve dans un contrat qui serait perdu avant la fin de cette période et de son départ à la retraite ? 7**
Combien de personnes sont potentiellement identifiées ? 7
10. **Point sur l'actualité financières ? et les offres des contrats sur lequel on réponds, que l'on gagne ou que l'on perd ? 7**
11. **Questions diverses..... 8**

1. APPROBATION DE PROCES VERBAL DU 21/05/2024:

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité

2. POINT HSE : BILAN SANTE SECURITE ET SUIVI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

A. CLABAUT : le Bilan sur les accidents (fiche de présentation à joindre) sur la division nucléaire. TF1 de 2.97, TF2 23,80 et le TG de 0.09. On est en hausse pour le premier semestre en terme d'accidentologie, plus de la moitié sont sur ADF Utilities avec 5 soins infirmiers, un Accident avec arrêt et 6 accidents sans arrêt. Il est donc important de noter le nombre d'évènements sur l'ensemble d'Utilities

J.M. VEGLIA : il faut partager ce fichier aux membres du CSE.

A. CLABAUT : En 4 mois en 2023 on a eu aucun évènement, et la ça explose

P. VASLIN : je voudrais savoir quelle population est le plus visée sur par ces accidents

A. CLABAUT : je vous propose de trouvé un créneau, pour pouvoir travailler dessus.

C.BLEY : les soins infirmier sont fréquents sur le CEA

P. VASLIN : même la piqûre de guêpes oblige un passage à l'infirmerie du CEA

A. CLABAUT : sur la sécurité il faut redoubler de vigilance sur l'accidentologie.

La qualité :

- ✓ L'audit ISO 14001 est en cours
- ✓ L'audit blanc CEFRI-E programmé semaine 38 et l'audit de suivi sera en décembre 2024.
- ✓ L'audit MASE est prévu en septembre 2024
- ✓ L'audit Qualité est prévu le 15 octobre 2024 sur le contrat MEM ADF Utilities.

La radioprotection :

- ✓ Dosimétrie collective très basse sur ADF Utilities (sur le CEA les risques sont la contamination)
- ✓ Peu d'évènements RP recensés
- ✓ La demande du CEA de faire participer les membres du CSE aux inspections communes préalables et PDP

P. VASLIN : est-ce que l'on a des travaux sur amiante

A. CLABAUT : Oui, c'est M. L. CRAPANNZANO qui est SS4 encadrant, s'il y a une prestation en sous-Section 4, il tiendra au courant le secrétaire du CSE pour les futurs travaux SS4.

C.BLEY : le CSE aimerait avoir les supports que vous présentez pour pouvoir faire les préparatoires, avec le tableau préparé. ce qui m'interpelle ce sont les sujets des ¼ d'heures sécurité qui à mon sens ne sont pas suffisamment ciblés sur les AT, notamment le dernier basé sur l'environnement.

A. CLABAUT : en effet le ¼ heure sécurité, est basée sur un sujet groupe, le dernier est sur l'environnement, et on peut parler dans ce ¼ heure des « flash sécurité » qui eux sont basés sur l'accidentologie récente . Sur les soins infirmerie, il n'y a pas de flash sécurité, nous les faisons uniquement et systématiquement sur les accidents (avec ou sans arrêt)

P. PALAJ : le ¼ heure sécurité porte sur les risques génériques et le « flash sécurité » porte sur les risques spécifiques, sur le terrain, que l'on rencontre tous. Mais les deux se rejoignent. En revanche les ¼ heures peuvent être remis sur plusieurs semaines.

P. VASLIN : Qui fait les ¼ sécurité pour les personnels du bureau et les flashes sécurité ?

A. CLABAUT : j'ai une liste de diffusion, mais tout le monde peut faire passer les messages sécuritaires.

M. DEMANDOLX : sur XOS je n'ai pas toutes les données c'est à dire tous les accidents ne remontent pas.

P. FRATANI : Dans d'autres entreprises, j'avais des messages SMS sur concernant des messages sécuritaires.

A. CLABAUT : Oui c'est une très bonne idée je me renseigne comment on peut le mettre en place.

3. INFORMATION ET CONSULTATION SUR LA DEROGATION A LA DUREE QUOTIDIENNE DU TRAVAIL POUR LE CONTRAT 63KV

S. COLONGEON : Suite au changement de Siret (après le rachat de la BL nucléaire ENGIE par ADF), une demande de dérogation à la durée maximale du travail a été faite auprès de l'inspection du travail, au mois de janvier 2024, pour certains salariés du contrat 63kv uniquement (les salariés postés), nous mettrons la lettre en copie de ce PV.

C. BLEY : dans le groupe ADF, il n'y a pas d'accord sur le travail spécifique pour les travailleurs postés ou horaire spécifiques ?

S. COLONGEON : non, dans le groupe, un accord est en cours de négociation, pour l'heure il n'y donc pas d'accord. En cas de besoin, nous pourrions ouvrir une négociation avec ADF Utilities, après les négociations en cours bien sûr.

C. BLEY : dans l'accord de substitution, on en parle automatiquement car les salariés postés font partie des sujets abordés dans la négociation.

P. VASLIN : maintenant que le CSE est en place à ADF Utilities nous pouvons voter sur le sujet de la consultation, comme ça tout est fait dans les règles de l'art.

S. COLONGEON : Il y a deux façons de traiter ce sujet des salariés postés, soit il y a un accord d'entreprise qui encadre ce sujet, soit il n'y en a pas et le CSE doit être consulté, ce que nous faisons aujourd'hui. En effet, le CSE n'existait pas encore en janvier 2024 (les élections n'étaient pas terminées), donc nous avons demandé directement son autorisation à l'inspecteur du travail, avant de pouvoir consulter le CSE. à l'époque et l'inspecteur du travail a validé la demande de dérogation, qui a été portée dans le cadre de la continuité des contrats suite à l'achat de la BL nucléaire d'Engie par ADF.

S. COLONGEON : l'avis du CSE est demandé sur le sujet de la dérogation à la durée maximale quotidienne du travail pour les salariés postés du contrat 63kv.

P. VASLIN : l'avis est favorable tous les membres présents sont favorables. Et vos pour avis.

4. BILAN RH ENTREES ET SORTIES.

S. COLONGEON : sur le mois de mai 0 entrées et 3 démissions,

5. INFORMATIONS DIVERSES DE LA DIRECTION

S. COLONGEON : Communication sur les C3 qui font l'objet d'un rappel

J.M. VEGLIA : on a eu un mailing et les conducteurs ont eu un mail.

P. PALAJ : oui on va relire le mail et éclaircir le sujet.

S. COLONGEON :

- réponse sur le sujet du vestiaire 708 évoqué au CSE précédent : le souci relevé sur le vestiaire du 708 a été réglé suite à la visite le jour même par A. CLABAUT et L. CRAPANZANO.

- Arrivée d'une nouvelle RRH : Après le départ, de Mme LACA, qui était la RRH de ADF nucléaire, je prends le périmètre en tant que RRH de ADF nucléaire et Utilities, on va recruter une RRH « junior » pour m'aider sur ADF Utilities qui sera sous ma responsabilité. Mais je continuerai à garder les sujets complexes, et les relations sociales.

- Les Codes de pointage des heures pour les réunions CSE : il existe désormais des codes spécifiques, bien définis pour chaque type d'heure de délégation en CSE, délégations pour le délégué syndical.

J.M. VEGLIA : on a des soucis avec le chantier UFAC, P. PALAJ vous expliquera.

P. PALAJ : c'est un marché qui a été signé en 2022, on arrive en phase du montage, il s'agit d'un groupement entre INEO et ENGIE. Engie a sous-traité à ECIA la partie études. Les changements stratégiques des groupes ont fait qu'INEO et ECIA font partie maintenant du groupe BOUYGUES et qu'Engie est passé ADF Utilities. Donc on est mis à mal, car on est pris entre deux feux : la partie études, a été sous-traitée à ECIA qui ne sont pas au rendez-vous (que ce soit sur les délais ou sur la qualité des documents rendus). le client nous menace de pénalités. Après la réunion, j'ai des rendez-vous avec le client, et communique notre plan d'action.

S. COLONGEON : on n'a pas de chiffrage en cours sur Marcoule et Cadarache, on a gagné 3 contrats sur Gravelines.

P. VASLIN : avant on avait un petit tableau, à afficher en réunion.

6. POURRAI-T-ON AVOIR UNE EXPLICATION DETAILLEE SUR LE VIREMENT DE LA PAIE ?

S. COLONGEON : le bulletin de salaire est envoyé dans DIGIPOSTE.

Lorsqu'un salarié ne parvient pas à se connecter, il me transmet sa demande, ou au service paie (monservicepaie@groupeadf.com) et je fais le nécessaire.

En ce qui concerne les cartes tickets restaurants pour les nouveaux entrants, il y a un délai pour recevoir sa carte. Il faut attendre que la paie soit passée, pour que la carte soit commandée et reçue. Prenons un exemple :

Pour un salarié qui rentre le 1er juin. Les éléments variables sont calculés de mi-mai à mi-juin donc le nouveau salarié ne percevra de titres restaurant que pour ses 15 premiers jours de juin. Il recevra sa carte mi-juillet (à cause du délai de commande), et elle sera chargée avec les 15 premiers jours de juin.

C.BLEY : On a des soucis, car les ordres de virement se font le 4 du mois. Quand cette date tombe un vendredi, on ne reçoit le virement sur le compte que le 7. Est-ce que quand c'est prévu un vendredi, on peut les avancer au jeudi pour ne pas avoir ses retards ?

S. COLONGEON : La réponse est non car le calendrier est mis en place pour le groupe dans son intégralité. Je vais remonter l'info au groupe voir si l'année prochaine le calendrier peut prendre cela en compte, mais je doute que cela puisse être modifié, car la date de virement est en lien avec tous les autres services et cela aurait un impact sur eux (fin des pointages, gestion etc)

C.BLEY : il faut savoir que ça mets des salariés à découvert.

P. VASLIN : Est-ce que les virements sont bien estampiller PAIE.

S. COLONGEON : Oui

7. POURRAIT-T-ON AVOIR L'ORGANIGRAMME A JOUR ? DE TOUT ADF UTILITIES

J.M. VEGLIA : il y en un en cours.

S. COLONGEON : oui, dès qu'il sera prêt, on pourra le diffuser.

P. PALAJ : celui-là est celui de l'agence, mais il doit être mis à jour.

P. VASLIN : cela nous permet de savoir où sont situé les salariés.

C.BLEY : Le principal est que ce que l'on diffuse soit à jour.

8. COMMENT SE FAIT-IL QUE SUR LES RELEVES DE COMPTE (AXA) SUR LA COMPLEMENTAIRE RETRAITE LES DERNIERS VERSEMENTS SONT CEUX D'ENGIE, IL N'Y APPARAÎT AUCUN VERSEMENT D'ADF? POUR INFORMATION LE POURCENTAGE DEDIE A LA SUR COMPLEMENTAIRE RETRAITE A BIEN ETE RETIRE CHAQUE MOIS (CODE 799A - RETRAITE SUPP - TAUX 1,85%).

S. COLONGEON : En effet les contrats sont en cours avec AXA, le retard est dû au changement de numéro de contrat, tout sera versé rétroactivement depuis octobre mais nous ne savons pas encore à quelle date

9. CONCERNANT L'ACCORD ENTRE ENGIE ET ADF, SUR LE MAINTIEN DE LA PRIME DE DEPART A LA RETRAITE SUR UNE PERIODE DE 10 ANS A LA DATE DE REPRISE PAR ADF, COMMENT ADF VA PROCEDER SI UN COLLABORATEUR QUI SERAIT CONCERNE PAR CETTE ACCORD SE TROUVE DANS UN CONTRAT QUI SERAIT PERDU AVANT LA FIN DE CETTE PERIODE ET DE SON DEPART A LA RETRAITE ?

COMBIEN DE PERSONNES SONT POTENTIELLEMENT IDENTIFIEES ?

S. COLONGEON : On maintient la prime de départ à la retraite prévue par ENGIE durant les 10 ans.

S. DEL GUIDICE : si par exemple, on perd le contrat, est-ce qu'ADF versera les primes perçues de retraites au repreneur du contrat ou pas

J.M VEGLIA : Non, la prime est conventionnelle, si le personnel sort de l'entreprise avant son départ à la retraite, il perd sa prime conventionnelle. La convention collective précise que pour toucher cette prime, il faut qu'il soit dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. C'est la loi.

Quand on achète une société et que l'on prend tous les contrats avec les salariés il y a une continuité et donc, un arrangement avec l'entreprise qui vend pour financer les départs en retraite.

S. COLONGEON : Si une entreprise récupère un contrat, ça sera une négociation entre l'entreprise reprenant et les salariés repris

P. VASLIN : On peut demander que ce soit écrit sur le contrat.

C. BLEY : on peut reparler de la perte du contrat MEM il y a 5 ans pour DALKIA il y a eu une négociation jusqu'au dernier jours pour qu'ils reprennent l'ancienneté.

S. COLONGEON : Pour conclure :

Si un salarié part à la retraite et qu'il est toujours ADF il percevra ses indemnités de départ en retraite (avec le montant ENGIE, pour les salariés convenus dans l'accord tripartite ENGIE/ADF, ou avec le montant ADF pour les salariés non éligibles)

Si ADF vend, il y aura comme pour ENGIE une continuité des contrats et le salarié qui partira aura ses indemnités

Si on perd le contrat, le but d'ADF est de garder tout le personnel, mais si vous choisissez de partir, la ça sera à vous de négocier avec l'entreprise au sein de laquelle vous partirez.

M. LECOQ : vous parlez des CEA mais c'est plus compliqué sur les CNPE

S. COLONGEON : C'est la même chose, on peut avoir d'autres postes dans d'autres CNPE, on peut avoir gagné d'autres contrats que celui actuel dans le même CNPE, ou on peut aussi, comme le disait Jean-Marc, sous-traiter avec le nouveau titulaire du contrat.

C. BLEY : combien de salariés sont concernés par ces départs à la retraite ?

S. COLONGEON : je ne sais pas mais je vais avoir l'info.

10. POINT SUR L'ACTUALITE FINANCIERES ? ET LES OFFRES DES CONTRATS SUR LEQUEL ON REPONDS, QUE L'ON GAGNE OU QUE L'ON PERD ?

Sujet débattu Voir le point 5.

11. QUESTIONS DIVERSES

A. GUEDES : les cartes de lavage où en est-on ?

S. COLONGEON : J'ai eu un mail de Florence, tout a été envoyé, CLEANWAY vient de confirmer l'envoi.

S. DEL GUIDICE : Est-ce qu'il n'y a pas des démarches à faire pour intégrer d'autre pressing.

C. BLEY : on avait discuté que les CLEANWAY ont de moins en moins de pressings qui leur sont affiliés.

P. PALAJ : oui on va voir avec Geraldine pour faire une démarche auprès des pressings afin de voir les possibilités de s'affilier à CLEANWAY

P. VASLIN : Pour la carte ticket restaurant EDENRED on s'aperçoit que les commissions ont augmenté et que certains restaurateurs et commerces refusent de les prendre. De plus EDENRED est détenue par des fonds de pensions américains.

J.M VEGLIA : Oui on va demander au groupe d'étudier ce sujet et voir si on trouve une solution plus franco-Française.

A. GUEDES : où en est-on avec la future mutuelle du Groupe ADF

J.M VEGLIA : justement l'accord de substitution est en cours pour essayer d'harmoniser cela

C. BLEY : Oui on est en cours et les discussions débutent la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le président à 12h15.

Le secrétaire du CSE :

Pierre VASLIN

PROCHAINE REUNION :

- **Mercredi 10 Juillet 2024 à 9h**